



Compte rendu du Comité Technique Paritaire du 26 avril 2011 : Rapport d'activité 2010, Création du SIP de Courbevoie Dossiers à Fort Enjeu (DFE) Campagne IR

Interpellé lors des échanges liminaires, le président de séance, M. BIBOLLET, a justifié le gel du point d'indice en expliquant que la masse salariale de la fonction publique serait, malgré tout, en hausse et qu'il était nécessaire de réduire le déficit budgétaire. Notre délégation a fait observer que l'incidence de l'avancement dans la carrière ne pouvait être considérée comme une compensation à la baisse de pouvoir d'achat et que les fonctionnaires n'étaient en rien responsables du déficit budgétaire qui trouve son origine dans les cadeaux aux plus hauts revenus et le renflouement des banques. Pour la satisfaction des revendications et des besoins du service public, les moyens existent : pour 2010, les sociétés du CAC 40 annoncent 82,5 milliards de profits dont 40 milliards sont reversés en dividendes aux actionnaires.

Les points suivants ont été abordés :

Rapport d'activité 2010

L'administration a présenté le rapport d'activité 2010 de la DDFIP 92. Les indicateurs sont au beau fixe tout au long des 67 pages.

Nous sommes intervenus pour demander **l'état détaillé des moyens en personnel**, effectif réel par rapport à l'effectif théorique. La direction a répondu que ce type de renseignements pourrait « lasser le lecteur » et que le document était un instrument de valorisation et de communication externe.

Nous sommes réintervenus pour mettre l'accent sur l'écart grandissant entre le discours de la direction et la réalité vécue par les agents : **augmentation des charges, sous-effectif chronique, suppressions massives d'emplois, pression statistique.**

Le document lui-même mentionne dans ses annexes l'augmentation des charges par rapport à 2009 : + 4,35 % de sociétés passibles de l'IS, +12 % de redevables à la TVA, + 11 % d'articles en matière de contribution économique territoriale (ex-TP), + 10 % d'articles de taxe d'habitation, + 7,7 % d'amendes à recouvrer, + 8,6 % de titres de produits divers. Nous avons aussi relevé qu'en contradiction avec l'optimisme de la direction, les rentrées fiscales d'IR, d'IS, de TVA et de droits d'enregistrement étaient cette année encore en baisse.

Nous avons demandé également le détail du bouclier fiscal en nombre de bénéficiaires et en montant moyen pour les 25 % les plus importants. Montant total : 118 millions d'euros.

En conclusion, la délégation a porté l'appréciation suivante :

« Votre satisfecit béat se heurte à la dégradation continue de nos conditions de travail dues à la réorganisation incessante de nos services, aux suppressions massives d'emplois, au délitement de nos missions et de leur exercice.

Les faits graves qui viennent de se produire à Tarascon (tentative de suicide d'une collègue du CDIF dans les locaux administratifs) nous rappellent à quelles conséquences ce type de situation peut conduire.

Vous avez la chance d'avoir auprès de vous des agents qui cherchent à exercer leur mission de service public avec qualité, responsabilité et conscience inégalée.

2011 est une année de respiration comme vous vous plaisez à le répéter inlassablement mais la traduction qui en est faite est tout autre : les niveaux des objectifs sont maintenus, dans certains cas, ils augmentent et les pressions pour les atteindre se font durement sentir au moment où les moyens sont en nette diminution.

Et pour couronner le tout, il y a le mépris que le gouvernement nous oppose, avec le gel de nos salaires et qui suscite l'indignation de nos collègues.

Franchement, votre optimisme passe mal, nous ne pouvons que vous conseiller de prendre en compte la triste réalité de vos services, répondre aux inquiétudes des personnels ainsi qu'aux attentes des usagers. »

SIP de Courbevoie

La création du SIP de Courbevoie est prévue pour le 1er juillet et elle s'accompagne de la suppression du CDI de La Défense. Nous avons abordé les points suivants :

- ✚ **Transfert des 3300 dossiers provenant du CDI de La Défense au secteur Bécon**, ce qui engendre une augmentation significative de la charge de travail. La direction met en avant le transfert d'un emploi C en provenance du CDI de La Défense. Nous avons objecté que cet emploi ne faisait qu'accompagner l'arrivée de charges nouvelles mais qu'au 1er septembre, 3 emplois C étaient bel et bien supprimés sur le SIP. En outre un demi emploi est supprimé en provenance de la trésorerie principale... La nouvelle adresse du site de Courbevoie apparaîtra lors de l'émission des avis d'imposition IR pour les contribuables relevant du CDI de Nanterre-La Défense, ce qui signifie que les agents de Courbevoie auront à traiter les contentieux dès le mois d'août. Sur notre intervention, la direction s'est dite prête à étudier les possibilités de renfort.
- ✚ Au niveau de l'accueil, le **local régisseur** est terminé mais n'a pas été insonorisé contrairement à ce qui avait été envisagé. La direction s'est dite prête à examiner la question et à procéder aux travaux nécessaires.
- ✚ **La caisse** ne comporte aucune ouverture donnant accès direct à la lumière naturelle. La direction a reconnu l'inconvénient de la situation. Nous avons suggéré le percement d'une ouverture vitrée côté secteur. Par ailleurs un « trappon » (conduit sécurisé destiné au convoyage de fonds) sera installé depuis le parking en sous-sol.
- ✚ Nous avons souligné **l'inconvénient résultant de l'obligation de contourner tous les bureaux et de traverser le bureau d'un cadre A** pour sortir des boxes ou y accéder. Cela nous paraît poser un problème de sécurité, en cas d'incendie par exemple. La direction a fait valoir que tous les avis en matière de sécurité avaient été pris et s'étaient révélés favorables.
- ✚ Se pose également **la question de la difficulté d'accès à la photocopieuse** et à l'imprimante. La direction s'est déclarée disposée à étudier une localisation plus accessible et l'installation d'un nouveau matériel plus performant.
- ✚ Au **3ème étage suite à notre demande la direction a annoncé la pose de stores anti-chaueur**. Nous avons demandé également l'ouverture d'une fenêtre sur la cafétéria, ce qui ne paraît pas poser de difficulté particulière.
- ✚ **Parkings** : les services de la DGFIP disposent actuellement d'une vingtaine de places. Nous avons demandé à la direction de conserver après le déménagement des services ex-Trésor (Trésorerie Principale et Recette Municipale) au moins le même

nombre d'emplacements. La direction n' a souhaité prendre aucun engagement ferme.

↳ La **recette municipale intégrera le bâtiment en octobre**. Notre délégation a insisté pour que les collègues soient pleinement associés aux modalités de leur installation, ce qui n'a pas été le cas pour ce qui concerne les autres services. La direction n'a pas opposé d'objection.

Vote sur la création du SIP :
Administration : pour
CGT, SNUI-SUD, FO, CFDT : contre.

Contrôle infra-départemental des Dossiers à Fort Enjeu (DFE)

Il s'agit de contrôles effectués en matière d'assiette sur les dossiers les plus importants. Le projet de la direction consiste à répartir le contrôle des DFE en transférant à l'intérieur du département les dossiers des services réputés les plus chargés vers les services réputés les moins chargés.

Nous avons fait remarquer :

↳ **la lourdeur des opérations de manutention**, confection et transport du dossier, comme pour le CSP à distance, entre différents départements,
↳ la difficulté posée par la possibilité donnée au contribuable de **demandeur un rendez-vous au choix auprès du service « importateur » ou « exportateur »**, ce qui ne peut que compliquer la relation avec le contribuable et le travail des agents .

Plutôt qu'une nouvelle usine à gaz, la CGT a demandé la création nette des emplois nécessaires sur les sites présentant le plus grand nombre de DFE.

En outre, ce projet repose sur des calculs théoriques : par exemple Courbevoie doit récupérer 60 dossiers alors qu'il n'y a qu'un agent présent sur les trois postes implantés que compte le service. La direction a dû reconnaître dans ce cas précis que le projet de transfert de dossiers serait revu.

Vote :
Administration : pour ;
CGT, SNUI-SUD, FO, CFDT : contre.

Campagne IR

La direction a présenté le bilan de la campagne 2010 et la note d'organisation de la campagne 2011.

Nous avons relevé sur 2010 notamment l'augmentation générale de la charge de travail : accueil physique (au total 135316 contribuables reçus), accueil téléphonique, courriels (+18%).

Concernant la campagne 2011, nous avons fait état de l'inquiétude des collègues quant au déroulement de celle-ci, au regard de la situation des effectifs ce que persiste à ignorer la direction.

Nous avons fait remarquer que la campagne ne durait pas 2 semaines mais dans les faits près de 2 mois, jusqu'au 23 juin, date limite de déclaration en ligne.

Nous avons interrogé la direction sur **les horaires d'ouverture des SIP** pendant la période et **sur l'indemnité de campagne**. Il apparaît que l'ensemble des CDI et SIP seront ouverts pendant la pause méridienne la dernière semaine de mai sauf le site de Gennevilliers (fermeture méridienne du centre administratif). Neuf services seront ouverts pendant la pause méridienne dès le 16 mai : Boulogne nord et sud, Clichy, Courbevoie, Montrouge, Nanterre ville et Rueil, Sceaux nord et sud. Le site de Neuilly sera ouvert en outre jusqu'à 18h15 les lundi 23 et 30 mai. La direction a déclaré qu'elle n'avait rien imposé mais qu'il s'agissait de décisions des services.

Concernant l'indemnité de campagne, les modalités d'attribution seront les mêmes que l'année dernière, à savoir la réception en dehors des horaires habituels, réception en

mairie, vacation sur la pause méridienne, cellule téléphonique, participation à SCOUP.

D'autre part nous avons dénoncé le fait que des collègues s'étaient vu reprocher lors de leur entretien d'évaluation qu'ils n'avaient pas atteint l'objectif de saisie de déclarations à la date de la première extraction. Or, les déclarations Internet qui auraient dû être normalement comptabilisées à cette date ne l'ont été qu'ultérieurement. La direction a convenu que ce reproche ne pouvait être formulé.

QUESTIONS DIVERSES

Loi du 11/10/2010 portant sur la dissimulation du visage dans l'espace public

La Direction a souhaité nous donner quelques éléments d'information concernant la mise en application de cette loi (interdiction de l'entrée dans l'espace public sans dévoiler son visage, rappel à la loi et en cas de refus appel aux forces de police...). La délégation CGT a souhaité faire remarquer que les agents de la DGFIP n'ont aucun pouvoir de police et que, compte tenu, des tensions qui existent parfois dans l'exercice de l'accueil, il n'est pas souhaitable d'en rajouter de supplémentaires.

Gestion des Equipes de Renfort (Gestion Publique)

La délégation a souhaité avoir des éléments de réponse quant à l'avenir des EMR. En effet, depuis plusieurs semaines, la Direction réfléchit à de nouvelles modalités de gestion des moyens de renfort, leur mobilité géographique, les affectations... A la demande de la CGT, un groupe de travail s'est mis en place entre la Direction, les chefs de service et les membres de l'équipe. Une réunion du groupe de travail se tient ce mercredi 27 et une réunion plénière de l'ensemble des agents des équipes est prévue lundi 2 mai.

La CGT demande à la direction de conserver l'essentiel de la Charte actuelle qui n'a pas fait la démonstration de son inefficacité et qui rencontre l'adhésion des membres des équipes de renfort.

Protection des agents

Interpellée suite à de récents cas d'agression à l'encontre d'agents d'accueil, la direction a réaffirmé que tous les incidents devaient être portés à sa connaissance et qu'elle engageait une action dans tous les cas d'agression physique ou verbal.

Pôle enregistrement d'Issy-les-Moulineaux

Nous avons fait ressortir l'augmentation sensible de la charge de travail au pôle enregistrement d'Issy et la nécessité de pourvoir le service en effectif et dans l'immédiat en renfort. La direction a répondu que le retard était en cours de résorption mais qu'elle étudierait la question.

Sur de nombreux sujets la direction s'en tient à une réponse d'attente. Sur toutes les questions la direction se refuse à prendre en considération la situation des effectifs, découlant des suppressions d'emplois et tente de faire reporter les conséquences sur les agents.

Face à ce constat, plus que jamais l'action collective sur les revendications est indispensable.

La délégation CGT au CTPD :

Carole LAFON - Sylvie LE GOFF - Soizic REMY-OLYMPIO - Philippe GEOFFRE
Luc BENOIT - Philippe KERGOAT - Maximilien FAURE

**Sans attendre, pour être plus forts dans la défense de vos droits individuels, de nos droits collectifs, pour se faire entendre et gagner sur les revendications,
Adhérez à la CGT Finances Publiques 92**